

Communiqué de presse

Augmentation de capital d'environ 50 millions d'euros pouvant être portée à 63 millions d'euros

Puteaux, le 15 octobre 2009

Le groupe ORPEA, acteur de référence dans la prise en charge de la Dépendance (maisons de retraite, cliniques de moyen séjour et de psychiatrie), annonce un renforcement de ses fonds propres d'environ 50 M€ pouvant être porté à environ 63 M€.

ORPEA lance une augmentation de capital d'environ 50 M€, sans droit préférentiel de souscription via un placement accéléré d'actions nouvelles auprès d'investisseurs qualifiés et conformément à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

CALYON et Deutsche Bank sont Chefs de File Teneurs de Livre associés de cette opération.

Faisant suite à l'émission récente d'OBSAAR, qui a permis d'optimiser la maturité de la dette, cette nouvelle opération va permettre à ORPEA de continuer, avec des moyens renforcés, de participer toujours sélectivement à la consolidation du secteur.

En effet, après avoir démontré, une fois de plus, sa capacité de développement créateur de valeur, ORPEA souhaite pouvoir saisir de nouvelles opportunités stratégiques, particulièrement attractives, se présentant dans le secteur.

ORPEA, après consultation des Chefs de File Teneurs de Livre associés, se réserve la possibilité, le cas échéant, d'augmenter le montant initial de l'émission de 13 M€.

A propos d'ORPEA (www.orpea.com) : Coté sur Euronext Paris depuis avril 2002, et membre du SRD, le Groupe ORPEA est l'un des acteurs de référence dans le domaine de la prise en charge de la Dépendance. Le groupe disposait en septembre 2009 d'un réseau unique d'établissements répartis sur 284 sites pour 26.526 lits (dont 21.565 lits en exploitation), soit :

- 21.585 lits en France : 17.619 en exploitation (dont 3.021 en restructuration) + 3.966 en construction, répartis sur 238 sites,
- 4.941 lits en Europe (Espagne, Belgique, Italie et Suisse) : 3.946 en exploitation (dont 508 en restructuration) + 995 en construction, répartis sur 46 sites.

Compartiment B d'Euronext Paris, marché du Groupe NYSE Euronext

Membre de l'indice **SBF 120** – Membre du **SRD**

ISIN : FR0000184798- Reuters : **ORP.PA** - Bloomberg : **ORP FP**



Not for release, publication or distribution in, or into, the United States, Australia, Canada or Japan.

Relations Investisseurs :

NewCap.
Emmanuel Huynh / Steve Grobet
Tel : 01 44 71 94 94
orpea@newcap.fr

ORPEA
Yves Le Masne
Directeur Général Délégué
Tel : 01 47 75 78 07

Avertissement

Ne pas distribuer de copies de ce communiqué de presse, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent document et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou de souscription de titres, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de vente de titres en France ou dans tout autre pays que la France. Le présent document ne constitue pas une offre au public.

Aucun prospectus relatif à l'offre des actions n'a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers ou par toute autre autorité compétente d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et notifié à l'Autorité des marchés financiers ; aucune action n'a été offerte ou cédée, ou ne sera offerte ou cédée, directement ou indirectement, dans le public en France ; il n'a été diffusé ou permis que soit diffusé et il ne sera diffusé ou permis que soit diffusé dans le public en France, aucun document d'offre relatif aux actions ; ces offres, cessions et diffusions ont été et ne pourront être réalisées en France qu'à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, à des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre et/ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, tels que ces termes sont définis aux Articles L. 411-2 et D. 411-1 à D. 411-4 du Code monétaire et financier. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des actions ainsi acquises ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux Articles L. 411-1 à L. 411-4, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier et aux dispositions réglementaires d'application

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les " États membres ") ayant transposé la Directive 2003/71/CE dite " Directive Prospectus ", aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions ordinaires ORPEA rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les actions ORPEA peuvent être offertes dans les États membres uniquement à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 2.1. (e) de la Directive Prospectus.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres aux Etats-Unis. Aucun titre ne peut être offert ou vendu aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'exemption conformément au *U.S Securities Act* de 1933, tel que modifié. Les actions ordinaires d'Orpea n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au *U.S Securities Act* de 1933. En outre, Orpea n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public d'actions ordinaires d'Orpea aux Etats-Unis.

Le présent communiqué n'est diffusé et n'est adressé (i) qu'à des personnes qui se situent en dehors du Royaume-Uni, (ii) qu'à des investisseurs professionnels visés par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (pour les besoins de ce paragraphe l'"Order") ou (iii) à des " *high net worth entities*", ou à tout autre type de personnes à qui il peut légalement être communiqué, qui sont visées par l'article 49(2) (a) à (d) de l'Order (toutes ces personnes constituant ensemble les "personnes habilitées"), dans chaque cas, à condition que ces personnes soient des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus . Les titres décrits dans le présent communiqué sont exclusivement mis à la disposition des personnes habilitées et toute invitation, toute offre ou tout contrat de souscription, d'achat ou d'acquisition des titres ne pourra être mis en œuvre qu'avec une personne habilitée. Toute personne qui n'est pas une personne habilitée ne doit pas agir sur le fondement, ou tenir compte, du présent communiqué ou d'un élément, quel qu'il soit, de son contenu.

Toute décision d'acheter des actions d'Orpea doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques concernant Orpea. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Calyon et de Deutsche Bank AG, London Branch et n'ont pas été vérifiées indépendamment par Calyon et Deutsche Bank AG, London Branch.

Not for release, publication or distribution in, or into, the United States, Australia, Canada or Japan.

Deutsche Bank AG est autorisé conformément à la loi bancaire allemande (autorité complémentaire – BaFin – Autorité de Supervision Financière Fédérale) et autorisé et soumise à certaines règles de la Financial Services Authority.

Calyon et Deutsche Bank AG conseille Orpea et seulement Orpea dans le cadre de ce placement et ne peuvent en aucun cas être tenu pour responsables qu'à l'égard d'Orpea en ce qui concerne la protection offerte aux clients de Calyon et de Deutsche Bank ou en matière de conseil dans le cadre de ce placement.

La diffusion, publication ou distribution du présent communiqué est interdite dans tout pays où cela pourrait impliquer une violation du droit ou de la réglementation applicables.

Not for release, publication or distribution in, or into, the United States, Australia, Canada or Japan.